



Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2025

(20 novembre 2024)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales,

Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2025 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. INTRODUCTION

Les budgets successifs de la Ville de La Chaux-de-Fonds tendent régulièrement depuis quelques années à s'améliorer. Le budget 2025 suit cette tendance, même s'il reste déficitaire à hauteur de 6,2 millions pour un total de charges de 295 millions, en amélioration de 2,2 millions par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette amélioration résulte d'une attention particulière aux dépenses maîtrisées par la commune dans un contexte inflationniste et incertain. L'estimation des recettes est également prudente compte tenu notamment des incertitudes géopolitiques qui affectent significativement notre économie d'exportation. Cependant, la dynamique positive qui prévaut dans la Métropole horlogère pousse à l'optimisme et laisse espérer une amélioration durable des finances communales, ceci pour autant que les charges imputées par le canton demeurent maîtrisées. Il convient également de relever les importants investissements, 49,9 millions au total, auxquels le Conseil communal consent afin de conforter l'attractivité économique et la domiciliation.

Si le ton se veut résolument optimiste, le budget 2025 reste raisonnable. Une attention particulière a été portée aux charges sur lesquelles l'autorité communale a la main, sans remettre en question ni l'étendue des prestations, ni la qualité de celles-ci, bien au contraire. Ainsi le poste de biens services et marchandises (BSM) reste stable à 43 millions par rapport à 2024 avec une très légère augmentation de CHF 25'000.-; le budget 2023 prévoyait 42,7 millions qui aux comptes se réduisirent à 40,8 millions.

L'autre poste de charge très important sur lequel l'autorité dispose d'une marge de manœuvre concerne les ressources humaines, puisque cela représente 44% du total des charges. Par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de 3,5 millions résulte de la compensation totale de l'inflation, soit 1,1 point pour le personnel communal ainsi qu'à l'octroi complet des échelons quantitatifs et qualitatifs proposés par le Conseil communal

depuis quelques années, après une période d'austérité, afin de garantir l'attractivité des emplois offerts par la Ville et maintenir la forte motivation déployée par toutes et tous. Il convient ici de saluer et remercier l'engagement exemplaire des employé.e.s de l'administration communale. Enfin, il s'agit de constater une légère augmentation des effectifs globaux par rapport à 2024, soit un peu moins de 6 EPT résultant essentiellement de l'augmentation souhaitée des capacités des structures d'accueil pré et para-scolaires, politique qui s'inscrit pleinement dans le renforcement de l'attractivité de la Métropole horlogère.

Sans évoquer en détail les charges provenant de politiques cantonales qui affectent le budget communal, il convient de constater que les coûts de la facture sociale s'annoncent stables, ce qui est réjouissant. Par contre, l'augmentation de la contribution au pot commun des transports, plus de 2 millions en l'espace de deux exercices budgétaires, inquiète alors que la qualité des dessertes pour les Montagnes neuchâteloises n'a pas profité d'amélioration significative. Enfin, la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) sur laquelle devra se prononcer prochainement le Grand Conseil pourrait dès le second semestre avoir des incidences financières relativement importante pour les communes. Certains reports de charges envisagés par la Confédération dans le cadre des restrictions budgétaires à l'étude pourraient également avoir un impact négatif difficilement évaluable à ce stade sur les collectivités locales. Ainsi, bien que la dynamique des finances de la Métropole s'inscrive dans une tendance d'amélioration, qui pourrait aboutir à l'équilibre, il est à craindre que des facteurs externes péjorent cette perspective.

En ce qui concerne les recettes, une approche prudente a prévalu, notamment en regard de l'impôt sur les personnes morales (IPM) et des montants redistribués par le pot commun sur lequel nous avons peu de visibilité, ce d'autant que les perspectives économiques demeurent particulièrement incertaines. Ainsi les revenus de l'IPM pour 2025 sont estimés à 19,4 millions contre 17,7 pour l'exercice précédent. L'impôt sur les frontaliers devrait continuer d'augmenter passant de 15,8 millions à 16,8 millions. L'impôt des personnes physiques (IPP) devrait également progresser, notamment compte tenu de la dynamique démographique constatée depuis bientôt deux années. Toutefois, la hausse est quelque peu atténuée par la décision unilatérale de l'autorité cantonale d'une réduction de 1% de l'IPP pour l'exercice 2024, ce qui représente une diminution d'environ 1 point d'impôt communal. Une mesure complémentaire est en discussion, sans que les communes n'y soient associées, pour une baisse de 1% supplémentaire pour 2025. Cette double mesure péjore le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds d'environ 1,3 million. Quant aux autres revenus, les charges de transferts devraient augmenter globalement de 1 million, ainsi qu'il est escompté une réévaluation et une hausse des dividendes de Viteos pour 1,1 million. Globalement, les recettes budgétées pour 2025 totalisent 289 millions contre 282 millions pour l'exercice précédent.

La Métropole horlogère profite depuis plusieurs années d'une ambitieuse politique d'investissements publics et privés qui transforme profondément la ville, renforçant son attractivité économique et sa démographie. C'est aussi le regard qui est porté sur notre région qui change de manière très positive. L'ambition de faire de La Chaux-de-Fonds la capitale culturelle de la Suisse en 2027 participe très directement à cette dynamique de la notoriété. Fort de la conviction qu'il faut continuer d'investir pour l'avenir, le budget 2025 prévoit un total de 49,9 millions d'investissements, dont 33,8 millions soumis au mécanisme du frein à l'endettement. Les principaux chantiers concerneront le nouveau centre des archives communales, ainsi que la rénovation de l'enveloppe du bâtiment SisPol, les deux en coordination avec l'État, mais également une nouvelle phase de revalorisation-restauration des Anciens abattoirs pour en faire à terme un centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale. Les rénovations du MIH et du parc des musées se poursuivront avec des montants investis importants. Le parc des Crêtets, ainsi que de nombreux espaces publics affectés par le tempête du 24 juillet 2023 devraient voir débuter les travaux de revitalisation et de réaménagement. Des infrastructures sportives, comme le site de la Charrière ou la piscine Numa-Droz se verront modernisées. En ce qui concerne les investissements non soumis au frein à l'endettement, soit 16,1 millions, ils concerneront essentiellement le renouvellement et la sécurisation de l'adduction d'eau potable. Mais la ville verra aussi d'autres grands chantiers comme les travaux tant attendus liés à la H18 et, entre autres, la construction du grand centre administratif cantonal à l'emplacement des anciens entrepôts Coop.

En conclusion, le Conseil communal entame cette nouvelle législature avec sérénité et enthousiasme, tout en poursuivant de porter une attention soutenue à la maîtrise des coûts et à l'obtention juste des recettes fiscales en veillant à l'application de mécanismes péréquatifs efficaces. Il est en effet important que, dans le dialogue avec les autres communes, mais aussi avec l'autorité cantonale, la Métropole horlogère, poumon économique et centre de vitalité de l'Arc jurassien, puisse avoir des finances qui permettent à notre ville de relever les défis qui lui incombent et d'atteindre ses ambitions légitimes d'offrir une haute qualité de vie.

2. COMPTE DE RESULTATS

2.1 Comparaison Budget 2025 - Budget 2024 - Comptes 2023

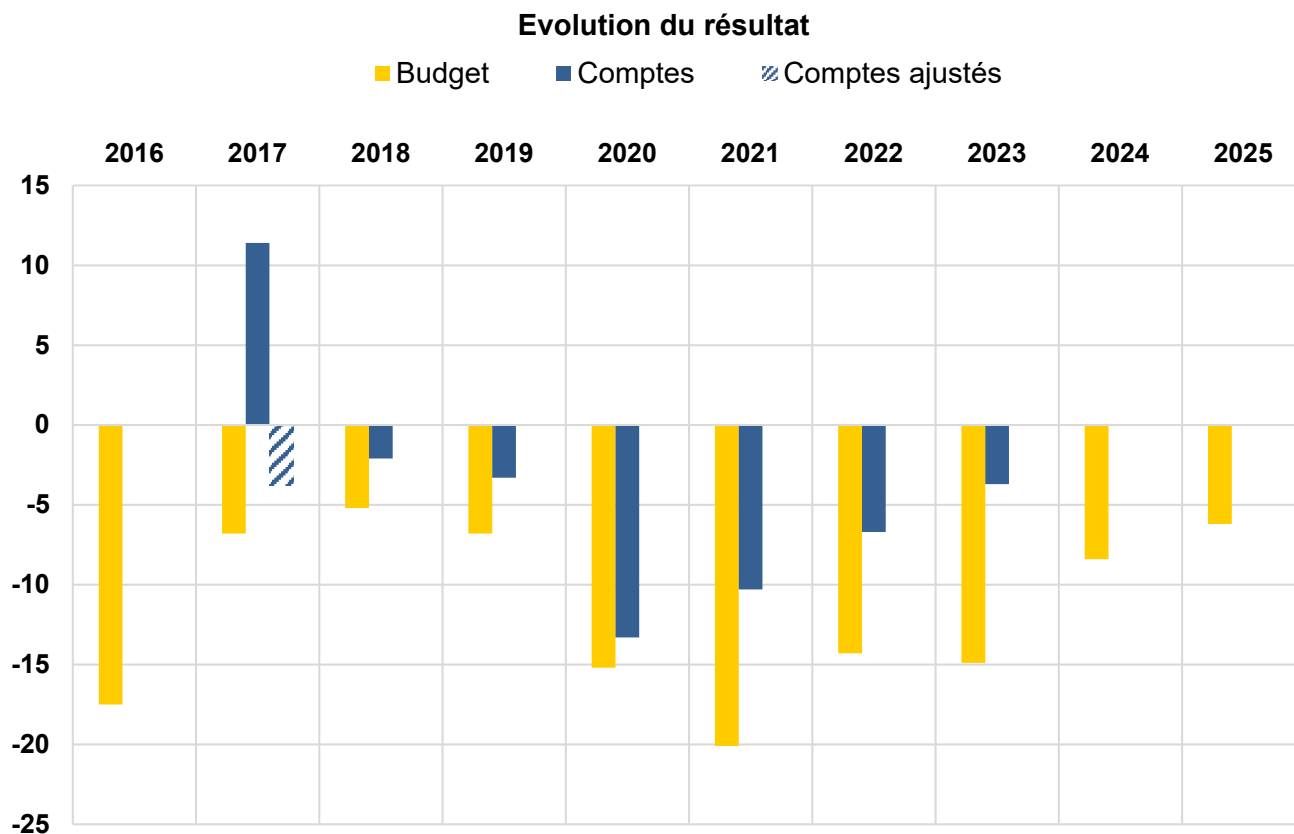
	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation BU25 / BU24	Variation BU25 / CO23
Charges d'exploitation	280'933'620	274'560'560	266'457'064	6'373'060	14'476'556
30 Charges de personnel	128'450'860	124'989'820	121'935'635	3'461'040	6'515'225
31 Biens, services, autres charges exploitation	43'039'630	43'014'660	40'768'381	24'970	2'271'250
33 Amortissements patrimoine administratif	24'562'820	24'089'010	23'830'298	473'810	732'522
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'337'580	1'532'470	2'072'149	-194'890	-734'569
36 Charges de transfert	41'496'720	39'548'820	38'621'130	1'947'900	2'875'590
39 Imputations Internes	42'046'010	41'385'780	39'229'471	660'230	2'816'539
Revenus d'exploitation	-261'366'890	-255'575'290	-254'236'696	-5'791'600	-7'130'194
40 Revenus fiscaux	-121'850'000	-117'874'000	-122'949'693	-3'976'000	1'099'693
41 Revenus régaliens et de concessions	-207'140	-213'970	-200'008	6'830	-7'132
42 Prestations services et taxes redevances	-38'630'930	-39'573'290	-39'511'048	942'360	880'118
43 Revenus divers	-344'000	-352'300	-482'369	8'300	138'369
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-2'543'410	-1'448'070	-989'070	-1'095'340	-1'554'340
46 Revenus de transfert	-55'745'400	-54'727'880	-50'875'037	-1'017'520	-4'870'363
49 Imputations internes	-42'046'010	-41'385'780	-39'229'471	-660'230	-2'816'539
Résultat provenant des activités d'exploitation	19'566'730	18'985'270	12'220'368	581'460	7'346'362
34 Charges financières	14'565'950	15'870'410	14'145'446	-1'304'460	420'504
44 Revenus financiers	-21'182'900	-19'632'570	-15'794'742	-1'550'330	-5'388'158
Résultat provenant de financements	-6'616'950	-3'762'160	-1'649'296	-2'854'790	-4'967'654
Résultat opérationnel	12'949'780	15'223'110	10'571'072	-2'273'330	2'378'708
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0
48 Prélèvement aux fonds	-61'200	-61'200	-61'200	0	0
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-1'700'000	-1'750'000	-1'850'000	50'000	150'000
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'972'330	-4'972'380	-4'972'282	50	-48
Résultat extraordinaire	-6'733'530	-6'783'580	-6'883'482	50'050	149'952
Résultat total (déficit)	6'216'250	8'439'530	3'687'590	-2'223'280	2'528'660

* Prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle de 1.7 million au budget 2025, 1.75 million au budget 2024 et 1.85 million aux comptes 2023.

Le compte de résultats présente un budget 2025 déficitaire de CHF 6'216'250.-. En comparaison avec le budget 2024, le déficit est inférieur de CHF 2.2 millions.

Les revenus extraordinaires correspondent au prélèvement de CHF 1.7 million à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 1.75 million au budget 2024) et au prélèvement à la réserve de réévaluation pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif.

L'évolution des comptes et des budgets au cours des dernières années est la suivante :

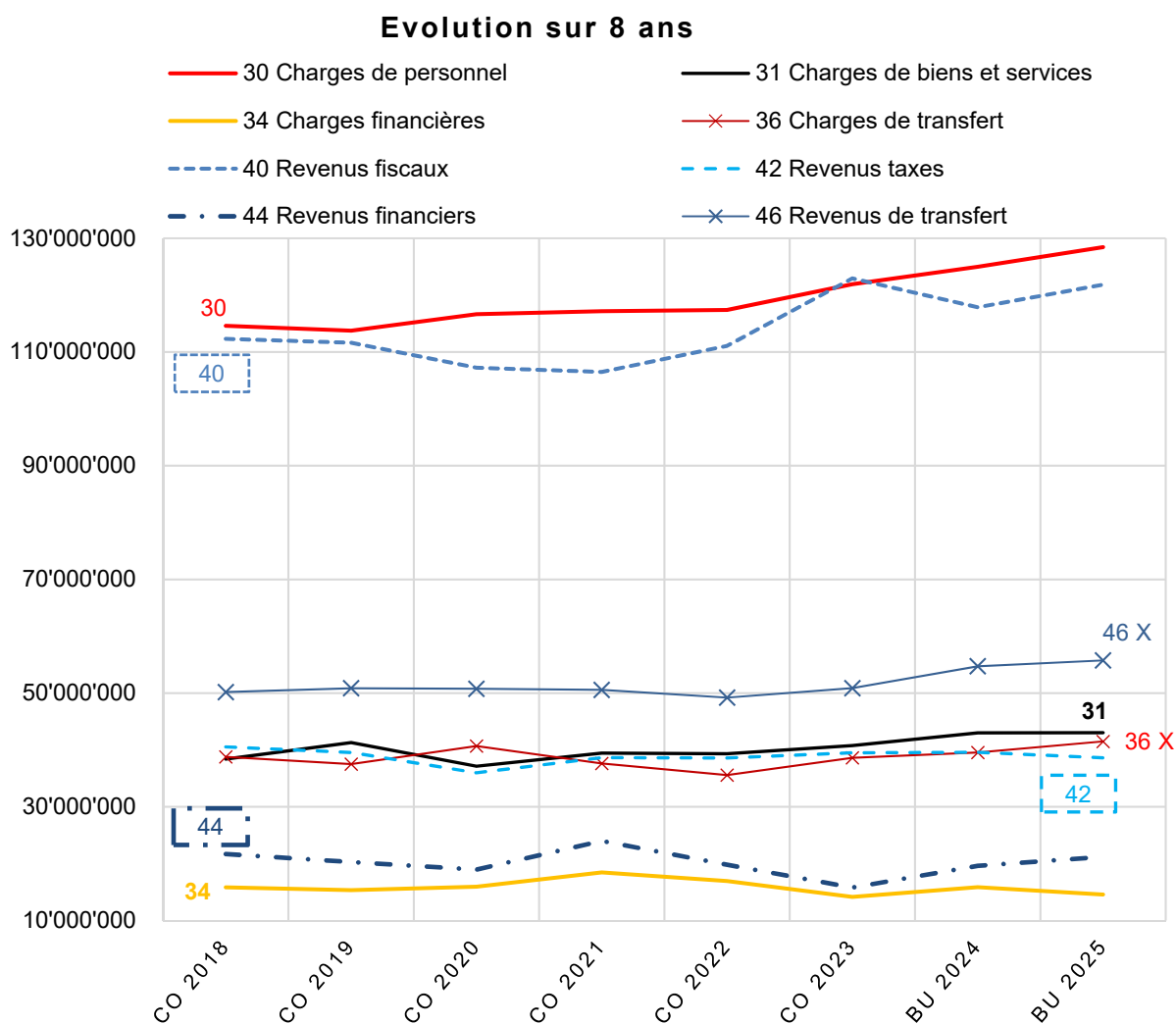


Depuis 2021, la situation financière de la ville s'améliore avec une tendance à la baisse des déficits budgétés. Cette amélioration se concrétise également dans les comptes.

Cette évolution suscite les commentaires suivants :

- En 2016, le résultat des comptes était de CHF 0.- suite à un prélèvement de CHF 9.9 millions à la réserve de politique conjoncturelle.
- Le bénéfice de 2017 est lié au remboursement exceptionnel de l'ex-caisse de pension du personnel d'un montant de CHF 15.2 millions (sans ce remboursement, le déficit aurait été de CHF 3.8 millions).
- En 2020, suite à la réforme fiscale cantonale, les comptes se sont fortement détériorés (déficit de CHF 13.3 millions).

L'évolution des principales rubriques est la suivante :



D'une manière générale, nous constatons une augmentation des recettes et une maîtrise des charges. L'évolution détaillée de ces rubriques est présentée ci-après.

2.2 Charges de personnel

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'667'580	1'704'650	1'652'120.96	-2.17
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	59'686'820	57'654'880	56'171'187.50	3.52
302 Salaires des enseignants	40'838'010	40'038'680	39'165'433.40	2.00
303 Travailleurs temporaires	51'600	51'600	8'326.00	0.00
304 Allocations	1'796'020	1'769'040	1'788'615.05	1.53
305 Cotisations patronales	23'302'230	22'788'360	22'108'294.89	2.25
309 Autres charges de personnel	1'108'600	982'610	1'041'657.13	12.82
30 Total	128'450'860	124'989'820	121'935'634.93	2.77

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023 s'explique notamment par les éléments suivants :

- l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs pour un montant d'environ CHF 0.8 million par année pour le personnel communal;
- l'adaptation à l'IPC qui entraîne une hausse de la grille salariale de 1.1 point au 1^{er} janvier 2025 (+ 1.6 point au 1^{er} janvier 2024) pour le personnel communal et de 2.2 point pour le personnel enseignant;
- une hausse de l'effectif (voir tableau ci-dessous);

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets et comptes évoluent comme suit :

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation BU25 / BU24
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	641.52	629.40	628.94	12.12
Personnel relevant de l'échelle cantonale	370.58	376.73	370.44	-6.15
- Enseignants	358.13	364.28	358.09	-6.15
- Orthophonistes	9.45	9.45	9.35	0.00
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	3.00	0.00
Total des EPT	1012.10	1006.13	999.38	5.97

L'effectif du personnel augmente de 6 EPT par rapport au budget 2024. Cette augmentation s'explique par diverses variations, notamment l'augmentation de postes au SIS et au Service de la jeunesse (hausse des places pour les tables de midi ainsi que pour le pré et parascolaire).

L'augmentation par rapport aux comptes 2023 est notamment liée à la hausse des postes au Service de la Jeunesse.

Par rapport au budget 2021, l'effectif du personnel a augmenté de 24.45 EPT, soit de 2.5%. Les variations principales sont les suivantes :

- Service de la jeunesse (pré et parascolaire) : + 10.98 EPT
- Création Muzoo : + 3.1 EPT
- Création Service intégration + 0.8 EPT
- Intégration, poste subventionné à 100%(CH et COSM) : + 1.12 EPT
- Création Service économie : + 1 EPT
- Ecole, enseignants et accompagnement. : + 3.63 EPT
- SIS : + 3.5 EPT
- Diverses variations : 0.32 EPT

Cependant, la lecture de ces chiffres doit se faire en tenant compte de différents éléments. Pour exemple, des changements de centre de coût de certains EPT, pour une question de réorganisation, peuvent laisser penser à une augmentation ou diminution dans un service, ce qui n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, une analyse détaillée montre que le Conseil communal souhaite tendre à la stabilité des effectifs et poursuit de manière concrète cet objectif dans la gestion des EPT. On constate donc que l'augmentation de la masse globale de l'effectif, à charge uniquement de la commune et pilotée par le Conseil communal, se monte réellement à +0.32 EPT sur les quatre exercices.

Une majeure partie des 24.45 EPT mentionnés plus haut provient du service de la jeunesse, soit en chiffre, +10.98 EPT. Le delta correspond à l'augmentation du nombre de places d'accueil extrafamilial pour atteindre les recommandations cantonales de la LAE2 et suivant les décisions du Conseil général. Le centre de coût concernant l'EOCF évolue également, conduisant à une augmentation de 3.63 EPT. La compétence est partagée entre l'EOCF et le canton et ces EPT sont en partie subventionnés. En ce qui concerne le SIS, l'augmentation de 3.5 EPT est due à une refonte complète des horaires et des conditions de travail de ce service prioritaire pour l'ensemble de la région. Il faut relever que ce service a rencontré de grandes difficultés durant une longue période. Un turnover important, des taux d'absentéisme élevés et un recrutement devenu impossible concrétisaient ces difficultés. En collaboration étroite avec le syndicat, une délégation de personnel du SISMN, une délégation du CC et le SRH, une étude menée par des externes (HE Arc) a permis d'identifier les mesures à prendre. Dès lors les conditions cadres ont été adaptées, ce qui permet aujourd'hui une stabilisation de la situation. La mise en conformité des équipages ambulanciers, obligation pour continuer à obtenir les autorisations a également nécessité une augmentation des effectifs. À noter que les coûts du SISMN sont répartis entre toutes les communes des Montagnes neuchâteloises.

À cela, s'ajoute les projets portés conjointement par le Conseil communal et le Conseil général, soit la création d'un service dédié à l'intégration, ainsi que le Service de l'économie et l'ouverture de Muzoo (avant MHNC + parc zoologique). Finalement, on peut encore relever qu'un poste supplémentaire au sein du service de l'intégration et de la cohésion sociale est entièrement subventionnés par la Confédération et le COSM.

Statistique du personnel

Services	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	
110	Conseil communal (secrétaires)	3.80	379'550.00	3.80	370'920.00	3.83	363'853.80
121	Chancellerie	3.00	316'970.00	3.00	310'040.00	2.52	255'191.60
122	Service de l'économie	1.00	163'650.00	1.00	150'720.00	0.80	133'592.25
124	Affaires juridiques	1.00	169'480.00	1.00	166'590.00	1.00	164'140.80
126	Communication et promotion de la Ville	3.40	343'280.00	3.40	339'640.00	3.34	231'609.20
130	Service à la population	7.30	660'940.00	7.38	657'970.00	7.97	677'555.05
200	Service des bâtiments et du logement	25.75	2'468'000.00	24.95	2'313'110.00	24.40	2'300'397.55
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.44	597'800.00	7.44	601'300.00	7.44	586'195.95
240	Domaines	0.20	17'100.00	0.20	19'200.00	0.20	19'135.00
301	SCAS - Office d'aide sociale	51.05	4'518'640.00	51.05	4'502'540.00	50.20	4'345'814.95
311	Centre santé sexuelle-Planning familial	1.75	193'720.00	1.75	190'480.00	1.75	187'758.30
430-455	Ecole obligatoire	411.01	45'676'200.00	416.81	44'835'510.00	411.56	43'816'684.90
482	Centre de santé scolaire	3.62	387'610.00	3.72	398'870.00	3.68	398'645.10
483	Centre d'orthophonie	10.79	1'350'680.00	10.79	1'319'940.00	10.69	1'297'169.30
490	Intégration et cohésion sociale	1.92	193'820.00	1.40	153'070.00	1.25	139'097.95
500	Service des affaires culturelles	2.08	229'050.00	2.08	221'440.00	2.08	217'540.95
501	Bibliothèque de la Ville	22.00	2'011'300.00	22.00	1'990'900.00	21.33	1'946'638.05
502	Bibliothèques des jeunes	7.46	694'750.00	7.46	690'160.00	7.52	678'931.00
505	Archives de la Ville	1.30	120'690.00	1.30	115'320.00	0.80	112'973.50
510	Services généraux des musées	5.40	459'750.00	5.40	448'850.00	5.40	437'179.25
511	MUZOO - Secteur muséal	6.60	739'780.00	6.72	706'400.00	6.69	711'743.85
512	Musée d'histoire	5.45	523'320.00	5.65	523'250.00	5.45	497'854.00
513	Musée international d'horlogerie	10.15	1'062'280.00	10.35	1'081'810.00	9.83	1'022'248.80
514	Musée des beaux-arts	6.55	690'190.00	6.25	665'930.00	6.05	649'596.00
515	MUZOO - Secteur zoologique	9.80	801'030.00	9.80	793'540.00	9.66	759'104.90
520	Service des sports	3.20	351'290.00	3.20	345'140.00	3.20	340'155.00
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	515'880.00	5.90	510'720.00	5.90	499'979.95
524	Piscines des Arêtes et Numa-Droz	4.00	337'620.00	4.00	327'440.00	4.00	338'955.85
525	Piscine, patinoires des Mélèzes	11.05	1'027'500.00	10.80	988'990.00	10.80	1'025'447.50

Services	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
550-552 Service de la jeunesse	85.38	7'450'300.00	79.51	6'847'610.00	78.90	6'817'125.05
600 Finances	10.60	1'029'200.00	10.70	1'027'000.00	10.80	1'052'799.25
620 Service des Ressources humaines	8.70	892'700.00	8.60	880'300.00	8.63	879'184.90
621 Sécurité et santé au travail	1.50	134'340.00	1.50	136'500.00	1.50	133'785.35
700 Administration des infrastructures	3.10	350'500.00	3.10	343'700.00	3.10	337'804.35
701 Service technique	9.90	1'012'850.00	9.90	1'001'500.00	9.90	996'736.90
708 Service des espaces publics	139.47	12'001'300.00	143.32	11'983'300.00	139.29	11'488'632.05
720 Station d'épuration	6.00	607'030.00	6.00	604'280.00	4.95	518'088.35
725 Déchets des personnes physiques	1.00	87'600.00	1.00	86'700.00	1.00	84'817.95
755 Urbanisme-Mobilités-Environnement	16.58	1'742'100.00	16.90	1'789'130.00	16.14	1'679'589.75
860 Sécurité publique	29.50	3'133'970.00	29.50	3'079'570.00	29.15	2'885'665.75
870-871 SIS**	61.00	5'772'070.00	56.00	5'318'600.00	61.18	5'584'250.80
875 Prévention feu	2.40	236'590.00	2.50	232'220.00	2.50	243'518.20
890 OPC Organism. Protection Civile	3.00	340'400.00	3.00	329'250.00	3.00	318'377.35
Amendement du Conseil général			-4.00	-500'000.00		
Total	1'012.10	101'792'820.00	1'006.13	98'899'450.00	999.38	97'175'566.30
Salaires du personnel en formation		1'602'030.00		1'617'290.00		825'837.20
Salaires CC (actuels et anciens)		1'667'580.00		1'704'650.00		1'652'120.96
Personnel temporaire		51'600.00		51'600.00		8'326.00
Cotisations patronales, autres charges		25'050'330.00		24'379'830.00		23'716'920.87
Primes		130'000.00		130'000.00		136'669.95
Echelons qualitatif		200'000.00		180'000.00		0.00
Allocations pour formateurs d'apprentis		28'500.00		0.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances		0.00		0.00		209'785.00
Vacances délai résiliation		-340'000.00		-300'000.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'732'000.00		-1'673'000.00		-1'789'591.35
Covid - RHT / APG		0.00		0.00		0.00
Total charges de personnel (30)		128'450'860.00		124'989'820.00		121'935'634.93

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

**A partir du budget 2024, les aspirants (9 au budget 2024) sont présentés sous personnel en formation.

2.3 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	6'288'380	6'314'780	5'563'296.63	-0.42
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'197'590	1'042'750	1'225'107.75	14.85
312 Alimentation et élimination biens fonds PA	5'173'700	5'064'240	5'073'661.58	2.16
313 Prestations de services et honoraires	19'118'330	18'940'930	17'390'251.82	0.94
314 Gros entretien et entretien courant	4'081'000	4'152'570	3'497'022.49	-1.72
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'631'220	3'058'300	2'829'522.43	-13.96
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	1'705'080	1'659'890	1'552'678.60	2.72
317 Dédommagements	943'770	886'700	917'530.92	6.44
318 Réévaluations sur créances	2'721'650	2'702'100	2'334'687.49	0.72
319 Diverses charges d'exploitation	-821'090	-807'600	384'620.79	1.67
31 Total	43'039'630	43'014'660	40'768'380.50	0.06

Par rapport au budget 2024, les charges de cette rubrique sont stables et maîtrisées.

Pour la rubrique prestations de services et honoraires (313), l'augmentation par rapport aux comptes 2023 est liée notamment à une hausse des coûts informatiques, des mandats Viteos et des frais de déneigement (moyenne des exercices précédents pour les montants budgétés).

La rubrique diverses charges d'exploitation (319) comprend au budget 2025 l'enregistrement d'un écart statistique de CHF -0.9 million pour la prise en compte globale d'un écart entre les comptes et le budget pour la rubrique.

2.4 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	23'496'320	22'967'090	22'876'369.44	2.30
332 Immobilisations incorporelles PA	1'066'500	1'121'920	953'928.40	-4.94
33 Total	24'562'820	24'089'010	23'830'297.84	1.97

Les amortissements des immobilisations augmentent par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023. Cette hausse est due aux investissements plus importants réalisés ces dernières années. Pour les immobilisations incorporelles, il s'agit principalement des amortissements des frais d'étude pour la patinoire ainsi que pour le centre des archives.

Les amortissements comprennent les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations du patrimoine administratif qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève à CHF 5 millions.

2.5 Charges financières

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	9'932'000	11'420'000	9'290'569.67	-13.03
341 Pertes réalisées sur terrains PF	0	0	500'000.00	0.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000	100'000	89'347.37	0.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	3'234'450	3'338'410	2'671'089.67	-3.11
344 Réévaluations immobilisations PF	1'297'500	1'010'000	1'594'439.16	28.47
349 Différentes charges financières	2'000	2'000	0.00	0.00
34 Total	14'565'950	15'870'410	14'145'445.87	-8.22

Charges d'intérêts

La diminution des charges d'intérêts par rapport au budget 2024 s'explique par la baisse des taux d'intérêts sur le marché financier. La hausse des intérêts par rapport aux comptes 2023 est le résultat d'une augmentation de l'endettement et de taux d'intérêts légèrement supérieurs.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts, la stratégie définie par le Conseil communal en matière de renouvellement d'emprunts consiste à privilégier les emprunts à court terme tout en renouvelant dans la mesure du possible les emprunts à long terme arrivant à échéance.

Charges et réévaluations des biens-fonds PF

Ces charges comprennent les frais d'entretien courants, les assurances et les honoraires de gérance des immeubles, parkings et terrains du patrimoine financier. Depuis les comptes 2023, les travaux de rénovation des biens-fonds du patrimoine financier sont comptabilisés au bilan en immobilisations et présentés en annexe au budget (annexe 8).

2.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Solde réserve au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve déchets ménages	0	73'750	291'371.40	935'461.62
- Réserve déchets entreprise	145'240	111'520	360'574.01	504'760.50
- Fonds forestier	1'000	1'000	6'522.00	221'112.45
- Réserve places stationnement	43'000	47'500	29'400.00	608'242.50
- Fonds communal des mobilités	133'870	278'730	389'287.00	1'379'845.05
- Fonds communal des vélos	133'870	139'370	129'582.00	93'692.30
- Fonds à vocation énergétique	880'600	880'600	865'413.04	1'228'762.11
35 Total	1'337'580	1'532'470	2'072'149.45	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'attribution aux diverses réserves autorisées par la législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés, raison pour laquelle, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué en fonction des résultats des chapitres autofinancés.

2.7 Charges de transfert

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	124'400	443'400	485'671.45	-71.94
361 Dédommagements à des collectivités publiques	26'941'740	25'307'710	24'794'990.36	6.46
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	14'130'580	13'697'710	13'171'468.31	3.16
365 Réévaluations participations PA	300'000	100'000	169'000.00	200.00
36 Total	41'496'720	39'548'820	38'621'130.12	4.93

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'aux dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports, aux institutions spécialisées, les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles.

Pour la rubrique "361 Dédommagements à des collectivités publiques", nous constatons une stabilisation des charges au niveau de la facture sociale et une hausse de la participation au pot commun pour les transports de CHF 2.1 millions par rapport aux comptes 2023.

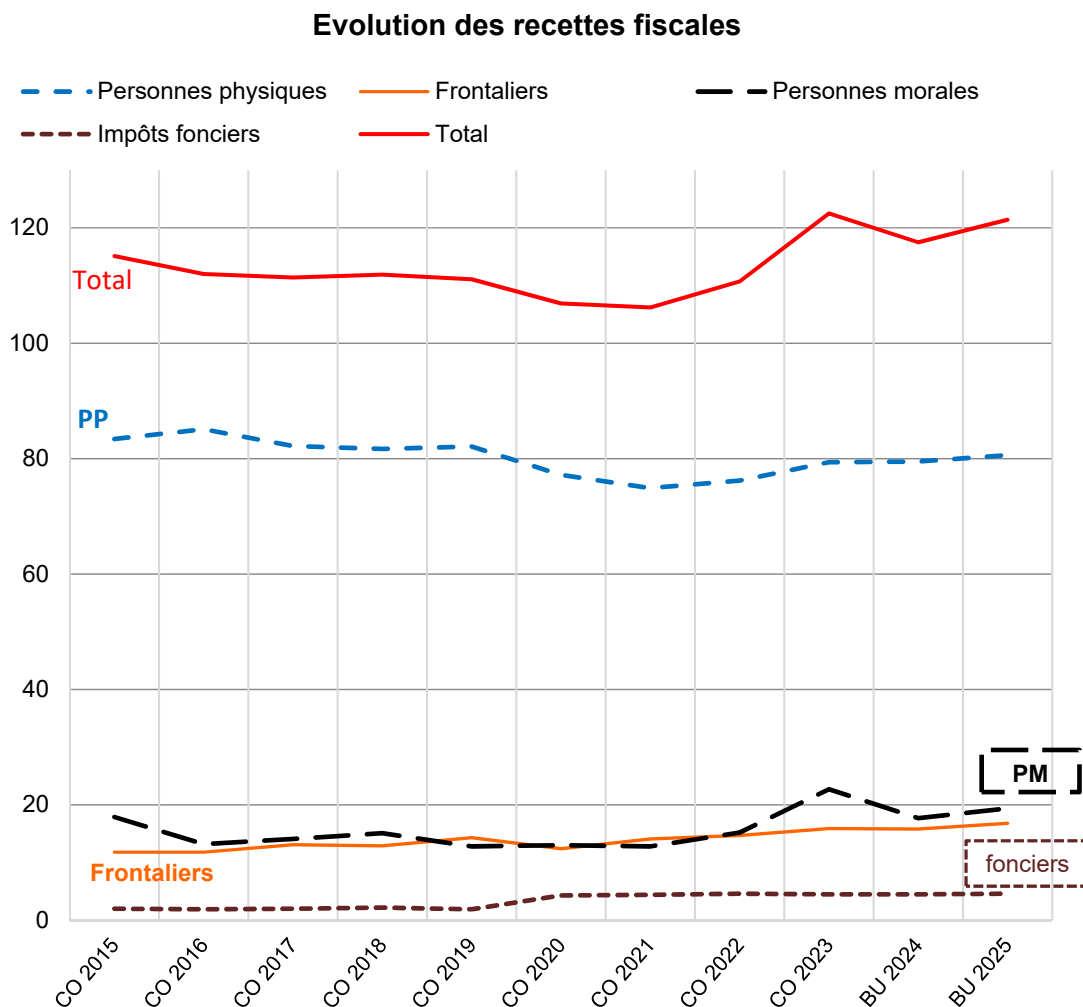
2.8 Revenus fiscaux

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	97'409'000	95'337'000	95'265'331.93	2.17
401 Impôts directs, personnes morales	19'401'000	17'655'000	22'672'811.99	9.89
402 Autres impôts directs	4'563'000	4'455'000	4'511'507.50	2.42
Revenus fiscaux (contributions)	121'373'000	117'447'000	122'449'651.42	3.34
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	477'000	427'000	500'041.75	11.71
40 Total	121'850'000	117'874'000	122'949'693.17	3.37

Les impôts sont répartis sur la base de coefficients Etat/Communes qui sont de 125/75 pour tous les impôts à l'exception de la rétrocession pour les frontalier·ère·s où les coefficients sont de 50/150.

Au vu du ralentissement économique, une certaine prudence s'impose au niveau de l'évolution des revenus fiscaux. Les hypothèses retenues pour le budget 2025 sont une hausse de 2% par rapport aux comptes 2023 des recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi qu'une hausse du fonds de répartition des personnes morales (hypothèse que le Grand Conseil prorogera la notion d'écrêtage pour 2025).

L'évolution des recettes fiscales depuis 2015 est la suivante :



Suite aux réformes fiscales cantonales, une baisse continue des revenus fiscaux a été constatée de 2013 à 2021. Pour rappel, les revenus fiscaux étaient de CHF 123 millions en 2013. Depuis 2022, nous constatons une hausse des recettes fiscales liée notamment à la reprise économique et à l'inflation qui génère une hausse des revenus imposables.

2.9 Prestations de services et taxes

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	43'000	47'500	29'400.00	-9.47
421 Emoluments administratifs	648'500	955'750	1'149'060.03	-32.15
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'311'890	25'215'230	25'194'207.83	0.38
425 Recettes sur ventes	7'050'600	7'415'650	7'129'906.93	-4.92
426 Remboursements	2'657'040	2'923'210	3'198'710.00	-9.11
427 Amendes	1'211'000	1'211'000	1'026'784.65	0.00
429 Autres taxes	1'708'900	1'804'950	1'782'978.26	-5.32
42 Total	38'630'930	39'573'290	39'511'047.70	-2.38

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de construire, les frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des macarons de la politique de stationnement, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

La baisse des émoluments administratifs s'explique par le changement de mode de facturation du service des migrations cantonal, qui facture dorénavant les émoluments en direct ce qui implique pour la ville une baisse des charges de transfert et une baisse des émoluments facturés.

2.10 Revenus financiers

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'144'140	1'059'260	1'242'574.62	8.01
441 Gains réalisés PF	2'118'000	2'010'000	482'442.55	5.37
442 Revenus de participations PF	30'000	40'000	40'020.00	-25.00
443 Produits des biens-fonds PF	8'005'500	7'668'900	7'457'776.66	4.39
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'981'750	1'587'200	1'592'681.00	24.86
447 Produits des biens-fonds PA	1'640'810	1'654'690	1'706'874.28	-0.84
448 Produits des biens-fonds loués	44'700	68'520	30'676.30	-34.76
449 Autres revenus financiers	6'218'000	5'544'000	3'241'696.28	12.16
44 Total	21'182'900	19'632'570	15'794'741.69	7.90

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments, parkings et terrains du patrimoine financier.

La rubrique 449 correspond à la réévaluation de la participation Viteos qui est estimée à CHF 6.2 millions au budget 2025. Le dividende de Viteos porté au budget 2025 est de 5% soit 1.9 million (dividende de 4% au budget 2024 et aux comptes 2023).

2.11 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Solde réserves au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	1'102'810	756'120	354'677.63	3'062'458.70
- Eau - réserve	1'235'900	624'250	562'336.95	3'484'236.68
- Réserve déchets ménages	137'000	0	0.00	935'461.62
- Fonds forestier	1'000	1'000	72'055.40	221'112.45
- Fonds communal des vélos	66'700	66'700	0.00	93'692.30
45 Total	2'543'410	1'448'070	989'069.98	

Les prélèvements aux fonds et aux réserves relevant des domaines autofinancés sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total et les buts des fonds.

2.12 Revenus de transfert

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024 %
	CHF	CHF	CHF	
460 Quotes-parts à des revenus	235'000	232'000	239'789.00	1.29
461 Dédommagements de collectivités publiques	12'188'890	11'402'100	11'186'435.83	6.90
462 Péréquation financière et compensation des charges	16'947'650	16'855'000	13'202'333.00	0.55
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	26'305'460	26'158'780	26'183'514.69	0.56
469 Différents revenus de transfert	68'400	80'000	62'964.80	-14.50
46 Total	55'745'400	54'727'880	50'875'037.32	1.86

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Pour le groupe 462 lié à la péréquation, nous relevons :

- Pour la compensation des charges géotopographiques, un montant de CHF 5.3 million a été porté au budget 2025 (CHF 5 millions au budget 2024) en remplacement de l'allocation temporaire de CHF 0.7 million aux comptes 2023.
- Une baisse de la péréquation des charges de centre de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2023 en raison de la fin de la dotation annuelle supplémentaire à la Ville qui avait été octroyée pour les exercices 2020 à 2023.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire.

2.13 Revenus extraordinaires

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Variation par rapport au budget 2024
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	6'733'530	6'783'580	6'883'482.00	-0.74
48 Total	6'733'530	6'783'580	6'883'482.00	-0.74

Les prélèvements au capital propre comprennent le prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (5 millions) et le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1.7 million (CHF 1.75 million au budget 2024 et CHF 1.85 million aux comptes 2023).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart BU25 - BU24	Ecart BU25 - CO23
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	40'096'500.00	38'096'500.00	26'664'588.89	2'000'000.00	13'431'911.11
- Recettes	-6'317'800.00	-3'634'900.00	-2'230'363.87	-2'682'900.00	-4'087'436.13
Investissements nets	33'778'700.00	34'461'600.00	24'434'225.02	-682'900.00	9'344'474.98
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	16'268'400.00	14'065'000.00	10'381'964.51	2'203'400.00	5'886'435.49
- Recettes	-120'000.00	-700'000.00	-2'834'804.40	580'000.00	2'714'804.40
Investissements nets	16'148'400.00	13'365'000.00	7'547'160.11	2'783'400.00	8'601'239.89
Investissements nets totaux	49'927'100.00	47'826'600.00	31'981'385.13	2'100'500.00	17'945'714.87

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 9 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement figure en annexe 10.

L'autofinancement ressortant du budget du compte de résultat s'élève à CHF 4.5 millions (annexe 10). Les investissements se montant à CHF 49.9 millions, l'insuffisance de financement est ainsi de CHF 45.4 millions. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissements de CHF 40.1 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Thierry Brechbühler

La chancelière
Floriane Mamie

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2024;

vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;

vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 10'043'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2025. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédit soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	7'422'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	2'621'000.00
	CHF	10'043'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente
Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire
Anne Bramaud du Boucheron

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2024;

vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;

vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Un crédit budgétaire total de CHF 2'000'000.- est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Article 2 – Le montant indiqué à l'article premier est réparti de la manière suivante :

Crédits soumis	CHF 1'700'000.-
Crédits non-soumis	CHF 300'000.-
Total	CHF 2'000'000.-

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente
Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire
Anne Bramaud du Boucheron

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2024;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2025, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	280'933'620.00
Revenus d'exploitation	CHF	-261'366'890.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	19'566'730.00
Charges financières	CHF	14'565'950.00
Revenus financiers	CHF	-21'182'900.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-6'616'950.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	12'949'780.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-6'733'530.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-6'733'530.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	6'216'250.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	56'364'900.00
Recettes	CHF	-6'437'800.00
Total du compte des investissements	CHF	49'927'100.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 6 RCF.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente
 Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire
 Anne Bramaud du Boucheron